



VILLE DE  
NAY

# DICRIM

## Ayons Les bons réflexes !

Document  
à conserver !

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Edition 2014



# EDITO DU MAIRE

## La prévention, notre priorité

Bien que depuis plusieurs années, la commune de Nay soit activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire, le risque zéro n'existe pas. Ainsi, nous gardons tous à l'esprit les terribles conséquences des crues de juin 2013.

Afin de préserver la vigilance collective et d'assurer une réactivité optimale en cas de problèmes majeurs, le Maire doit veiller à la diffusion de l'information préventive et faire en sorte que chacun soit acteur de sa sécurité, qu'il sache comment anticiper, comment reconnaître une alerte, comment se protéger et se comporter.

La meilleure des préventions commence par la prise de conscience des risques et des bons réflexes à avoir en cas de problème.

Dans l'intention de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement, l'équipe municipale a décidé de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de sauvegarde mises en place pour faire face à une situation de crise potentielle, en coordination avec les acteurs de la chaîne du secours et de la sécurité.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention et une gestion efficace des événements futurs. C'est pourquoi, je suis heureux de vous présenter le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à la population fait partie des outils utiles à l'entretien de cette mémoire. Il recense les principaux risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés. Nay, ville au bord du Gave, est exposée à une multitude d'aléas naturels : inondations causées par les crues du Gave de Pau, du Beez, aléas climatiques tels que les tempêtes, les chutes de neige, ou dans une moindre mesure la canicule. Les séismes ou les mouvements de terrain peuvent également nous concerner à des degrés divers. Enfin, nous n'oublions pas d'évoquer les risques d'origine technologique à l'image des accidents de transport de matières dangereuses.

Pour chacun de ces risques, ce document présente les zones concernées et énonce très simplement la conduite à tenir en cas de danger avéré. En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Alors lisez-le, gardez-le et commentez-le avec vos proches ou vos enfants.

Guy CHABROUT  
Maire de NAY

# SOMMAIRE

## RISQUE MAJEUR

4

## RISQUE DE CRUES ET D'INONDATIONS

6

## RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

10

## RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

12

## RISQUE SISMIQUE

14

## RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

16

## LES CONSIGNES DE SECURITE

18



## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La commune a mis en place son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Outil d'aide à la décision du maire, le plan prévoit les interventions qui permettront de préserver la sécurité des populations et des biens face à un événement de sécurité civile.

En cas d'évènement majeur, une cellule de crise sera installée en mairie. Les élus et services municipaux seront alors organisés avec des missions très précises relatives à l'alerte, la logistique et l'hébergement quel que soit le risque considéré.

## FAIRE VIVRE LE PCS

Afin de conserver le caractère opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde, la commune s'attachera à le mettre à jour régulièrement et réalisera des exercices de simulation de crise. Vous pouvez également faire part de votre motivation pour intégrer le dispositif en tant que personne ressource et indiquer à la mairie les compétences/moyens dont vous disposez et qui pourraient s'avérer utiles en cas de crise.



Exercice communal du 14 novembre 2013

## LES MOYENS D'ALERTE



L'alerte pourra être donnée par différents moyens selon la nature de l'évènement :

- un **haut-parleur fixé sur un véhicule** de la commune
- le **porte-à-porte** ou le téléphone par des membres de l'équipe municipale
- le **système SMS** auquel vous pouvez souscrire auprès de la mairie (inscription gratuite en donnant votre numéro de portable)
- la **sirène** située sur le toit de la mairie (elle est testée tous les premiers mercredis du mois à 12h)
- la **radio** ou la **télévision**

### En cas de sirène!

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez toutes les aérations afin de vous confiner. Ne sortez qu'après information des autorités.

## LES POINTS DE RASSEMBLEMENT

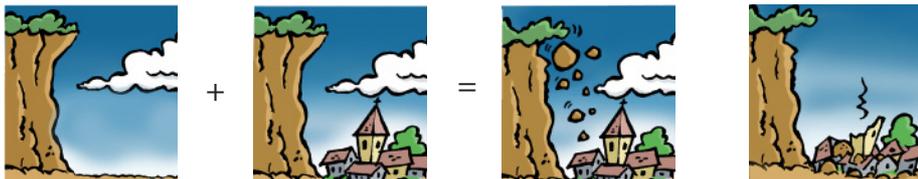
Si vous quittez votre logement volontairement ou suite à un ordre d'évacuation, les points de rassemblement de la population se situeront, sauf avis contraire :

- aux halles de la Mairie en rive gauche
- au gymnase en rive droite.



## RISQUE MAJEUR

Le **risque majeur** se définit comme un évènement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



Le risque conduit parfois à la catastrophe

## LES RISQUES MAJEURS A NAY



Inondations



Risques météorologiques



Mouvements de terrain



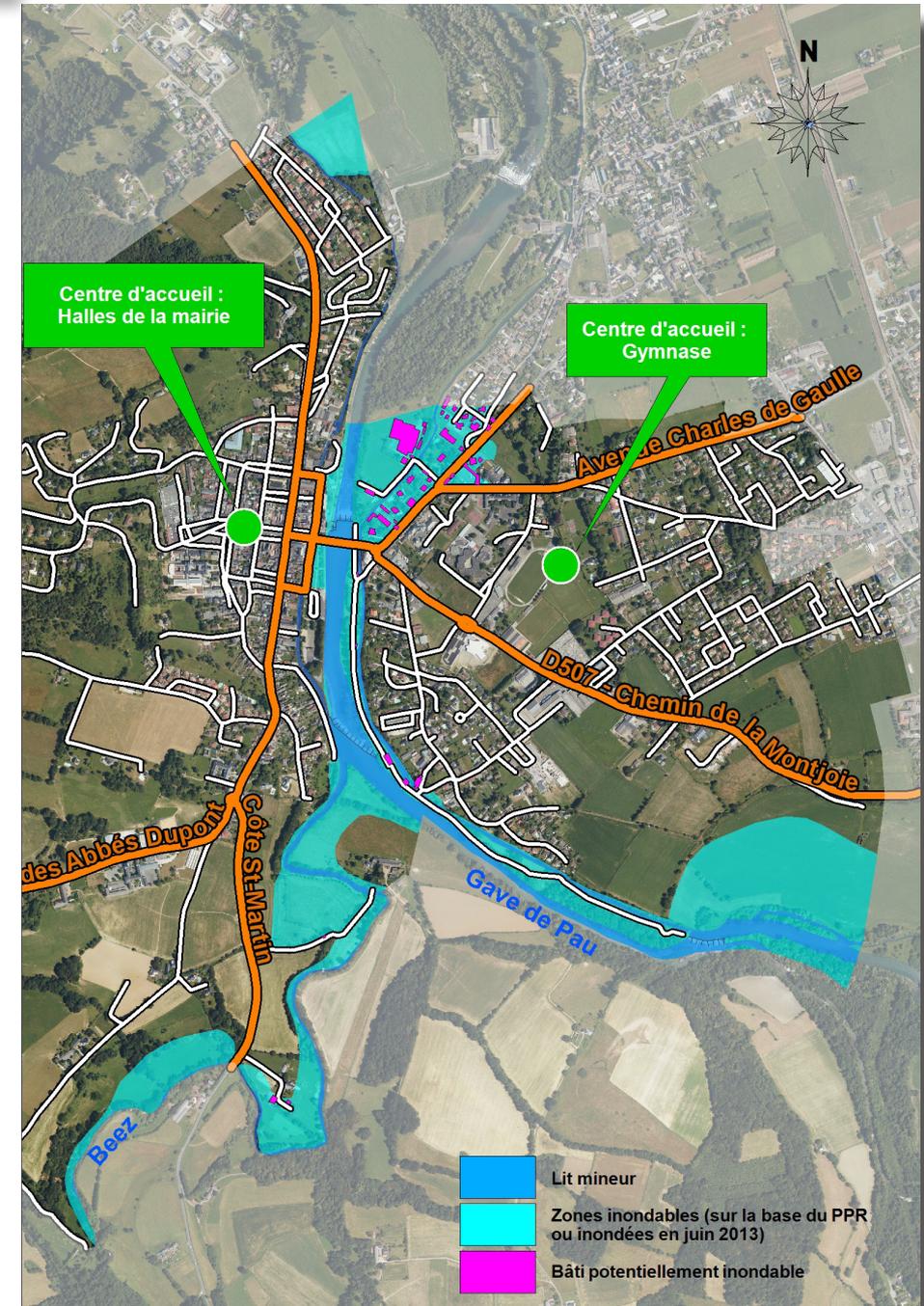
Séismes



Transport de matières dangereuses



## LES INONDATIONS PAR DEBORDEMENT DES GAVES



# RISQUE DE CRUES ET D' INONDATIONS

La commune est traversée par deux cours d'eau importants, le Gave de Pau et son affluent en rive gauche le Beez. Ils peuvent connaître des crues violentes occasionnant des débordements importants sur la commune.

Ces crues sont provoquées soit par des orages violents sur les Pyrénées en saison chaude (de mai à octobre) ou par des épisodes pluvieux prolongés de saison froide (novembre à mars). Sur le Gave de Pau, les crues les plus violentes ont majoritairement lieu à la fin du printemps ou au début de l'automne. La montée des eaux est rapide mais Il s'agit d'un risque prévisible qui peut être anticipé.

Le coeur de la ville peut également être soumis à des inondations par ruissellements provenant des coteaux de l'Angladure ou des accumulations dans les points bas urbanisés.

## CRUES HISTORIQUES

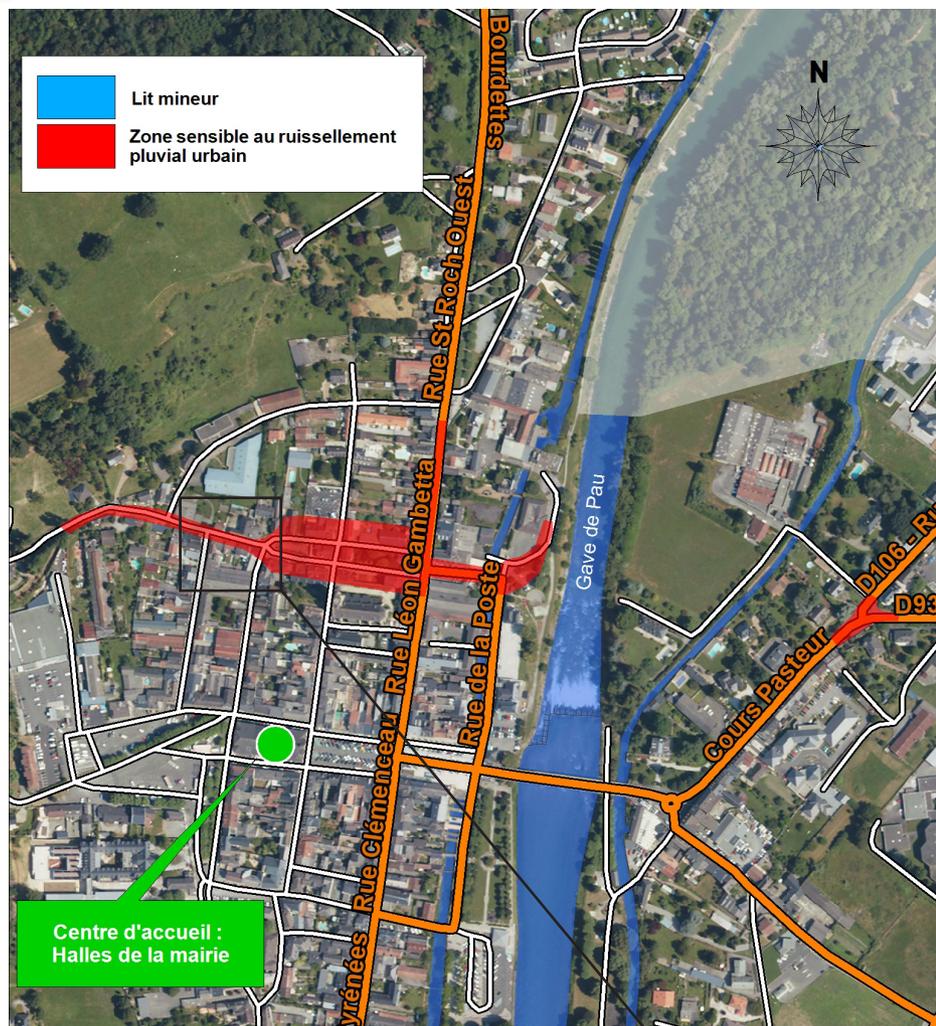
La crue du **18 juin 2013** a marqué les esprits et occasionné des dommages importants sur la commune. Aussi importante soit-elle, elle ne fut pas un cas isolé

Parmi les crues historiques majeures sur le Gave de Pau, on peut citer également celles du **23 juin 1875**, du **11 juin 1885**, du **27 octobre 1937**, du **2 février 1952**, du **1er juin 1979**, du **6 novembre 1982** ou du **20 octobre 2012**.



Embâcle sur le pont de Nay le 18 juin 2013

## LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT



## GARE AUX ORAGES !

Dans la soirée du 2 mai 2011, un violent orage s'abat sur la ville. Des torrents d'eau et de boue dévalent la colline de Langladure et inondent le quartier Placéra. Comble de malchance, le même phénomène se reproduira à la fin du mois, le 30 mai.



## RESTONS AU SEC !

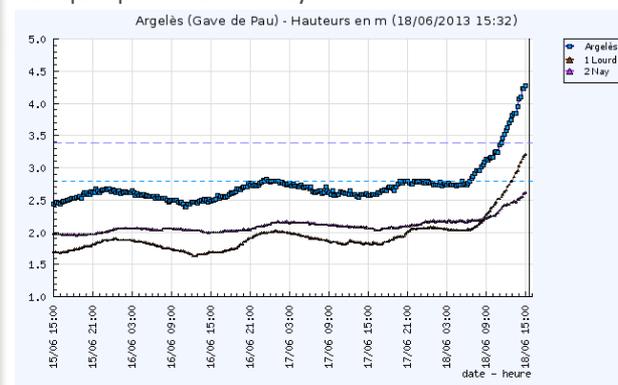
### La prévention dans l'urbanisme

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été mis en place sur la commune en 2001. Les zones à risque sont ainsi prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

### La prévision des crues



Un suivi hydrométrique permanent 24h/24 est assuré sur le Gave de Pau par le Service de Prévision des Crues. Grâce aux stations situées en amont, d'Argelès-Gazost et de Lourdes, la montée des eaux peut alors être anticipée de quelques heures à Nay.



Les hauteurs d'eau du Gave de Pau sont visualisables en direct sur le site Internet [www.vigicrues.fr](http://www.vigicrues.fr). Ici, l'exemple de la crue de juin 2013.

### En cas de montée des eaux

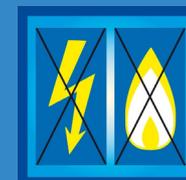
Dans le cadre de la gestion des inondations, le Plan Communal de Sauvagerie (PCS) sera activé graduellement en fonction de l'intensité de la crue attendue ou observée. Les services municipaux seront chargés de la surveillance des cours d'eau, de l'alerte des populations et de la fermeture des accès aux berges et aux routes inondés.

En cas d'évacuation par les autorités, le gymnase fera office de centre d'accueil pour la population habitant en rive droite et les halles pour la population de la rive gauche.

## LES BONS REFLEXES



Gagnez un point en hauteur



Coupez le gaz et l'électricité



Ne prenez pas la route



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE

### Informez-vous !

La vigilance météorologique est conçue pour **informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux**. Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site Internet de Météo-France et relayées par les médias nationaux.

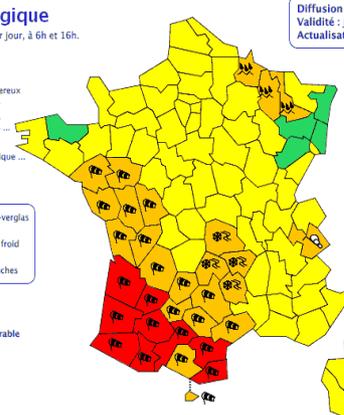
#### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.

- Vent violent
- Neige-verglas
- Pluie-inondation
- Grand froid
- Orages
- Avalanches

La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le samedi 24 janvier 2009 à 08h10  
Validité : jusqu'au dimanche 25 janvier 2009 à 06h00  
Actualisation : du samedi 24 janvier 2009 à 06h00

Consultez le [bulletin national](#)

Tempête exceptionnelle sur le sud du pays, se décalant vers le golfe du Lion en cours de journée de samedi. Neige sur le Massif Central débutant samedi en mi-journée.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics :

Vent/Rouge - Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. - Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. - Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.  
Craus/Orange - Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure. - Evitez les abords des cours d'eau. - Soyez prudents face au risque d'inondations. Avalanches/Orange - Conformez-vous aux instructions et consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et communes de montagne.

METEO FRANCE  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

### Soyez responsables !

Dès le **niveau orange**, suivez les **conseils de comportements** et assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans danger.

**Rappel** : en cas de chutes de neige, il appartient à chaque habitant de déneiger les trottoirs devant son habitation.

## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Dès le niveau de vigilance orange diffusé par Météo-France, une **veille** sera activée en mairie afin d'anticiper un événement météorologique dommageable sur la commune.

La municipalité se tiendra prête à intervenir afin de dégager la voirie encombrée par les chutes d'arbres ou de mettre en place des périmètres de sécurité autour des lignes électriques tombées à terre. La mairie guidera ainsi les gestionnaires de réseaux afin de rétablir le courant au plus vite en cas de coupure.



# RISQUES METEOROLOGIQUES

Fortes chutes de neige, grands froids, canicules ou violentes tempêtes... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter l'ensemble de la commune, provoquer des dommages et dans les cas les plus extrêmes porter atteinte à la sécurité des personnes. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. En Béarn, les vents les plus violents peuvent dépasser les 150 km/h.

La situation géographique de la commune est favorable au déclenchement de phénomènes météorologiques intenses. Située au pied des Pyrénées, le Pays de Nay est régulièrement soumis à des orages violents, générateurs de fortes pluies et de chutes de grêle.

Hormis les orages, ces phénomènes restent pour la plupart prévisibles, plusieurs heures ou plusieurs jours à l'avance.

## EVENEMENTS HISTORIQUES

Le **24 janvier 2009**, la **tempête Klaus** traverse et dévaste le Sud-Ouest de la France. La tempête a provoqué des dégâts importants en Béarn mais plus atténués sur la commune.

Le **16 janvier 1987**, de fortes chutes de neige se sont abattues en Béarn, paralysant de nombreuses communes. Le manteau neigeux dépasse par endroits 40 cm au sud de Nay.



Hangar détruit par la tempête Klaus de 2009. Photo prise en Béarn.

## LES BONS REFLEXES



Rentrez à l'abri



Ecoutez la radio pour suivre la situation



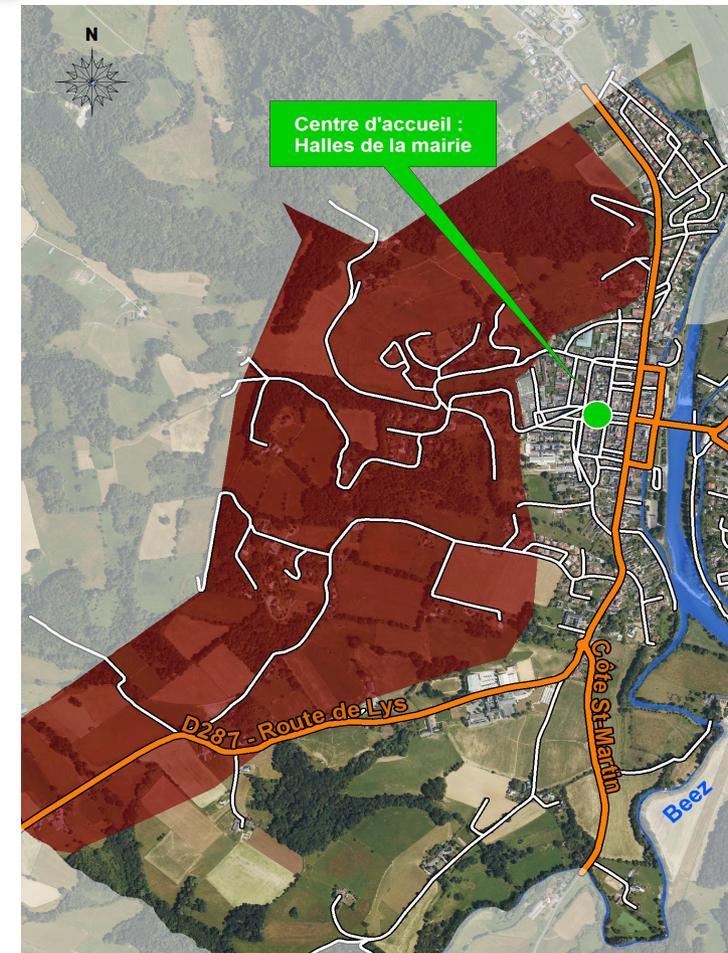
Ne prenez pas la route



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## LES ZONES EXPOSÉES AU RISQUE



## RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeux peuvent aller de quelques mètres cube à plusieurs millions de mètres cube en zone montagneuse.

Ils sont d'origine naturelle et sont provoqués par la fonte des neiges ou de fortes pluies. Dans certains cas, ils sont liés aux activités humaines suite à des actions de terrassement, de déboisement ou d'exploitation de matériaux. Ils restent le plus souvent imprévisibles et peuvent constituer un danger pour les vies humaines.

La commune de Nay est essentiellement concernée par des **glissements de terrain** sur les **coteaux constitués de marnières**, formations géologiques plastiques qui se déforment sous l'action de l'eau.

## EVENEMENTS HISTORIQUES

Un glissement de terrain, en **1987** dans le secteur du Haut de la Combe Cacaret, emporta un atelier de menuiserie et un logement attenant.

Un glissement de terrain, en **mai 2009** chemin des Marnières, atteignit le SUPER U de l'époque. Il entraîna la fermeture du supermarché pendant 6 mois.

*Photo ci-contre : Vue plongeante du glissement menaçant le supermarché en mai 2009*



## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Dans le cadre du **Plan Communal de Sauvergarde**, la municipalité assurera certaines missions relatives à :

- la prise en charge des personnes évacuées par les pompiers
- la mise en place de périmètres de sécurité,
- la coupure des routes communales et la création de déviations
- la désignation d'un expert chargé de déterminer un diagnostic et d'apporter des préconisations pour un retour à la normale

## LES BONS REFLEXES



Fuyez latéralement



Ecoutez la radio pour suivre la situation



Ne regagnez pas votre domicile

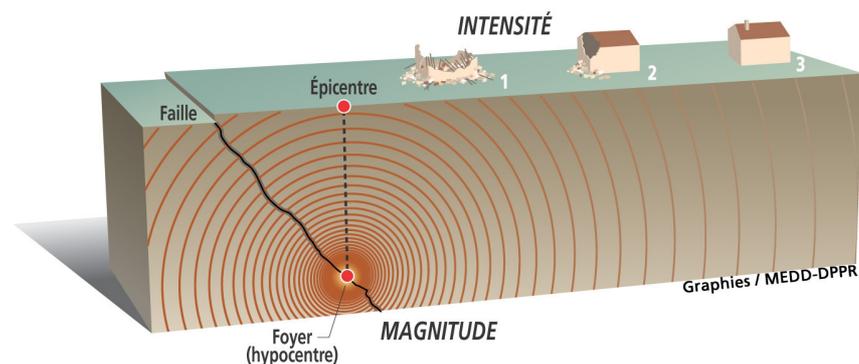


N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## L'ALEA SISMIQUE

Les séismes peuvent être ressentis à plusieurs dizaines de kilomètres de l'épicentre. La magnitude, énergie libérée par le séisme, se différencie de l'intensité qui est relative aux dégâts observés à la surface. Généralement, les dommages sont décroissants au fur et à mesure que s'on éloigne de l'épicentre. Toutefois, des effets de site peuvent amplifier les mouvements et la résonance des ondes sismiques en raison de la topographie du relief ou la présence de formations géologiques meubles.



## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Le zonage sismique de la région impose l'application de **règles de construction parasismique**. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, la réglementation européenne « Eurocode 8 » s'applique aux constructions nouvelles avec l'entrée en vigueur du nouveau zonage sismique. La commune s'assurera du respect de ces règles.

Dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde**, des équipes de reconnaissance seront constituées pour évaluer les dégâts et sécuriser les zones dangereuses. Le diagnostic, établi avec l'aide des autorités et des personnes compétentes, permettra de déterminer si les habitants peuvent regagner leur logement en toute sécurité.

Si leur stabilité est assurée, le gymnase et la mairie feront office de centres d'accueil. Néanmoins, la population habitant en rive gauche sera invitée à se regrouper **Place Marcadieu**. La **zone des stades** sera le point de rassemblement de la population de la rive droite.



# RISQUE SISMIQUE

La chaîne des Pyrénées et son piémont sont situés au contact des plaques européennes et ibériques. Les déplacements de ces plaques tectoniques le long des failles peuvent engendrer une libération brutale d'énergie, se traduisant en surface par des tremblements de terre. Ces derniers peuvent être ressentis à plusieurs dizaines de kilomètres de l'épicentre.

Bien que les mécanismes physiques des séismes soient mieux connus aujourd'hui, ils n'en restent pas moins imprévisibles.

Le Béarn est le siège d'une activité sismique régulière, le plus souvent imperceptible, qui s'est traduite dans l'Histoire par des tremblements de terre parfois destructeurs.

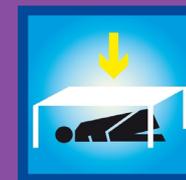
## SEISMES HISTORIQUES

Les derniers séismes importants en Béarn sont ceux d'**août 1967** (Arette, photo ci-contre) et de **février 1980** (Arudy). Aucun dégât majeur ne fut enregistré sur la commune.

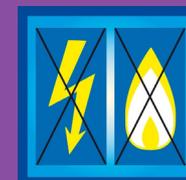
Par contre, le séisme du **13 décembre 1973** provoqua des fissures dans certains murs et un début de panique à l'église. Pour celui du **24 juillet 1911**, on constata des murs lézardés et de nombreuses cheminées écroulées à Nay.



## LES BONS REFLEXES



Abritez-vous sous un meuble solide



Coupez le gaz et l'électricité



Puis éloignez-vous des bâtiments

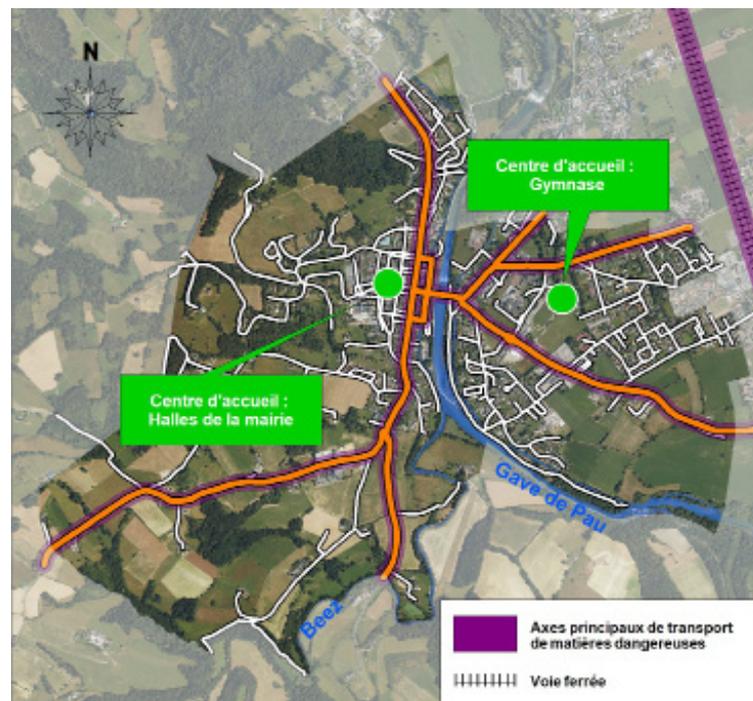


N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## LES RISQUES DANS LA COMMUNE

Le risque est diffus sur l'ensemble du territoire communal. Malgré tout, il existe des axes plus vulnérables que d'autres, en particulier le long de la ligne ferroviaire et des principales voies de circulation.



## LES BONS REFLEXES



Rentrez à l'abri et confinez-vous



Ecoutez la radio pour suivre la situation



Ne prenez pas la route



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement. Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire ou par canalisation. Un accident de TMD peut entraîner une explosion, un incendie ou une pollution grave pour la population ou l'environnement. Les conséquences peuvent également se conjuguer par effet domino.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraisons d'hydrocarbures dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers ou bien encore de chlore dans les piscines.

## SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT TMD

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

**Dans tous les cas, éloignez-vous le plus rapidement possible. Puis alertez les secours et la mairie.**



## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

En cas d'accident, un périmètre de sécurité sera mis en place par les services de secours avec l'appui de la mairie. La population riveraine sera informée de la situation. En fonction du danger, les pompiers demanderont le confinement ou l'évacuation des habitants.

Tous travaux à proximité d'une canalisation de gaz doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux auprès de l'exploitant. Renseignez-vous auprès de la mairie afin de connaître la liste des opérateurs de réseaux concernés par l'emprise du projet.



# LES CONSIGNES DE SECURITE



## Inondation

### AVANT

- S'informer sur le risque (mairie, préfecture, services de l'Etat)
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier

### PENDANT

- Fermer portes, soupiraux, aérations,... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments
- Écouter votre radio de proximité pour connaître les consignes

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger

### APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits
- Chauffer les locaux dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages



## Risques météorologiques



### AVANT

- Consulter la carte de vigilance « météo » et connaître les comportements adaptés
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Fermer portes et volets
- Rentrer les bêtes et le matériel
- Gagner un abri en dur

### PENDANT

- Rester chez soi

- Écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation
- Eviter de se déplacer à pied ou en voiture
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

### APRÈS

- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre



## Séisme

### AVANT

- Repérer « les points de coupure » du gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds

### PENDANT

- A l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

- Se protéger la tête avec les bras

### APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Vérifier l'eau, l'électricité
- Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié



## Mouvements de terrain

### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

### PENDANT

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas
- Evaluer les dégâts et les dangers
- Gagner un point en hauteur
- Informer les autorités
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

### APRÈS

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Rejoindre les points de regroupements
- S'éloigner de la zone dangereuse
- Rejoindre le lieu de regroupement



## Transport de matières dangereuses

### AVANT

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

### PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises
- Protéger les lieux pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec

une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité

- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

### APRÈS

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte (représenté par un son continu de 30 secondes)
- Aérer le local de confinement et sortir



## LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- Prendre des photos des objets et lieux inondés.
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance.
- Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

## EN CAS DE CRISE

Un PC Crise sera ouvert en mairie de Nay. Téléphone : **05 59 61 90 30**

Si vous êtes témoin d'une situation de danger, alertez les pompiers au **18 (depuis un fixe) ou 112 (depuis un portable)**. Autres numéros : **Gendarmerie (17) - SAMU (15)**

Ecoutez la radio : **France Bleu Béarn (102.5 FM)**

## SYSTÈME D'ALERTE PAR SMS

La ville a mis en place un système d'alerte par SMS afin de prévenir la population en cas d'évènement majeur. Inscrivez-vous en mairie ou sur **[www.villedenay.fr](http://www.villedenay.fr)** - rubrique Plan Communal de Sauvegarde



## LES LIENS INTERNET UTILES

Prévisions et vigilances météorologiques : **[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)**

Carte de vigilances crues : **[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)**

Site de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques : **[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)**

Portail sur les risques majeurs du Ministère de l'Ecologie : **[www.prim.net](http://www.prim.net)**

Les risques majeurs dans les Pyrénées : **[www.c-prim.org](http://www.c-prim.org)**

Fédération française des Sociétés d'Assurance : **[www.ffsa.fr](http://www.ffsa.fr)**

Un document élaboré en décembre 2013 par :

Avec le soutien financier de :

